



CGC01282248010104



Conditions Particulières Assurance e.NOV Habitat

Votre N° d'identifiant : 02043712

Votre N° de contrat : GC01282248

Conditions générales : NOV MRH CGE 07 (05-2021)

Vos garanties d'assurance prennent effet le :

01/11/2024 à 00h00

Votre contrat se renouvelle ensuite par tacite reconduction le :

01/11/2025

Villenave d'Ornon, le 29/07/2025

Madame BOUCHERIE CELINE
ILOT SPERONE A1 001
1 RUE DE GASSIES
33140 VILLENAVE D ORNON

Vos contacts

→ CABINET GUILLAUME CHARENTON

☎ 06 95 88 80 80

Coût selon opérateur

✉ contact@aecconseils.fr

Votre habitation assurée

Vous êtes locataire de votre résidence principale. Il s'agit d'un appartement de 3 pièces principales . Vous êtes Employé du secteur privé.

Il est situé : ILOT SPERONE A1 001 1 RUE DE GASSIES - 33140 VILLENAVE D ORNON - Rez de Chaussée bâtiment de 1 à 3 étages

Vous n'avez pas de dépendance.

Vos garanties choisies

Garanties Confort

Responsabilité civile

Défense recours

Catastrophes naturelles

Forces de la nature

Catastrophes technologiques, Attentats

Incendie

Dégâts des eaux

Bris de glace

Vol, Vandalisme

Accidents électriques

Scolaire et extra-scolaire

Assistance

Déménagement

Tous risques immobiliers

Option(s)

Pack renfort

Remplacement à neuf mobilier/immobilier

Remplacement à neuf électroménager/informatique/
audiovisuel

Biens mobiliers garantis à hauteur de : 24000 €

Franchises par sinistre

0,00 €

0,00 €

(fixée par les pouvoirs publics)

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,



CGC01282248010204



Page 2/4

Contrat e.NOV Habitat N° GC01282248

Vos avantages

Si vous déménagez, les garanties souscrites pour votre ancien logement restent acquises pendant 30 jours.

- Les garanties accidents électriques et déménagement sont accordées.

- En cas de fuite ou rupture de canalisation d'alimentation extérieure entre le compteur d'eau et votre maison, nous prenons en charge **les frais de recherche et de réparation, ainsi que les frais de surconsommation d'eau consécutifs**.

- Si le contenu de votre congélateur est détérioré suite à un événement garanti ou une coupure d'électricité de votre fournisseur supérieure à 24 heures, nous vous le remboursons jusqu'à 150 € .

Votre cotisation

Prime annuelle HT :	270,99 €
Frais et taxes :	63,30 €
Catastrophes naturelles :	27,75 €
La cotisation annuelle est de :	362,04 € TTC
Frais annexes de courtage à la souscription :	0,00 € TTC

Vous choisissez le prélèvement mensuel : le premier sera de **30,17 € TTC** compte tenu de la date de prise d'effet et des frais annexes de courtage* à la souscription.

Les suivants seront de **30,17 € TTC** par mois. Ils seront effectués le 5 du mois sur le compte indiqué ci-dessous.

Votre cotisation est présentée hors éventuelles évolutions tarifaires réglementaires. Elle reste valable jusqu'à la date de la prochaine échéance de votre contrat.

* Les frais annexes de courtage à la souscription, hors taxe, sont dus pour le compte de votre courtier-distributeur. En cas de résiliation, vous restez redevable de l'intégralité de ces frais.

Mandat de prélèvement

J'autorise Suravenir Assurances à prélever sur le compte FR7930002018340000059945H82 / CRLYFRPPXXX au titre des cotisations à leur échéance ainsi que les sommes pouvant être dues au titre du présent contrat. La référence unique de mandat est GC01282248 et le numéro ICS de Suravenir Assurances est FR86ZZZ425359.

Votre situation

Vous avez déclaré :

- n'avoir aucune pièce principale utilisée à un usage professionnel,
- ne pas avoir fait l'objet au cours des 3 dernières années d'une résiliation par votre compagnie précédente, pour non-paiement, sinistre ou tout autre motif,
- que votre logement n'est pas un château ou un risque similaire, une gentilhommière, un manoir,
- que votre logement n'est pas un bâtiment classé, inscrit ou répertorié, pour tout ou partie, par l'administration des monuments historiques,
- ne pas posséder de chien de 1ère ou 2ème catégorie définie par l'article L 211 12 du Code Rural.
- avoir eu au jour de la souscription au cours des 36 derniers mois : aucun sinistre

L'accord de la compagnie et le tarif tiennent compte des sinistres déclarés à la date de souscription.

Franchise applicable en catastrophes naturelles fixée par les pouvoirs publics :

- Commune disposant d'un PPR pour l'évènement faisant l'objet d'un arrêté ministériel :
380 € hors sécheresse / **1520 €** en cas de sécheresse et/ou réhydratation des sols.
- Commune ne disposant pas de PPR :
1ère et 2e constatation : **380 €** hors sécheresse / **1520 €** en cas de sécheresse et/ou réhydratation des sols
3e constatation : franchise x 2 - 4e constatation : franchise x 3 - 5e constatation et suivantes : franchise x 4.



CGC01282248010304



Votre accord

La déclaration de risque :

Je confirme l'ensemble des déclarations ci-dessus. Elles servent de base au contrat et permettent d'apprécier la nature du risque pris en charge par Suravenir Assurances. En cas de modification de mes déclarations, je m'engage à en avertir la Compagnie conformément aux Conditions Générales.

Votre information précontractuelle :

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepter sans réserve, préalablement à la signature du présent contrat, l'ensemble des documents précontractuels qui m'ont été présentés en version papier, notamment :

- les informations nécessaires à la compréhension des garanties auxquelles je souscris, et au choix du niveau de couverture adapté à mes besoins,
- les Conditions Générales e.NOV Habitat n° NOV MRH CGE 07 (05-2021) faisant partie intégrante du présent contrat.

Vos données personnelles :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter sans réserve, préalablement à la signature du présent contrat, les informations liées aux données personnelles résumées ci-dessous et décrites dans les Conditions Générales.

Des données à caractère personnel ainsi que des données de santé vous concernant sont collectées par l'assureur, responsable du traitement, et sont nécessaires au traitement informatique de votre demande pour les finalités suivantes : souscription et gestion de vos contrats d'assurances, gestion de vos sinistres et évaluation de votre satisfaction, gestion et évaluation du risque d'assurance, réalisation d'études statistiques, techniques et marketing, information commerciale et lutte contre la fraude. Elles ont un caractère obligatoire dans le cadre de la conclusion du présent contrat. A défaut, la souscription ne pourra être réalisée. Des traitements automatisés peuvent être effectués, y compris de profilage : vous pouvez dans ce cas, obtenir une intervention humaine.

En communiquant vos informations personnelles, vous autorisez l'assureur à les partager en vue des mêmes finalités que celles précédemment indiquées au profit de ses sous-traitants et prestataires, assureurs tiers, établissements et sociétés membres du Groupe intervenant dans le cadre de la gestion du contrat.

Ces informations peuvent également être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées (pays de l'Union Européenne ou non membres de l'Union Européenne), notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme.

Si vous avez donné une autorisation spéciale pour le traitement de certaines données, vous pouvez la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou à l'exécution du contrat.

Les conversations téléphoniques avec l'assureur sont susceptibles d'être analysées et enregistrées pour des raisons de qualité de service. Ces enregistrements sont exclusivement destinés à l'usage interne de l'assureur.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de droits dédiés sur ces données et notamment, un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes ou de suppression des informations vous concernant en adressant un e-mail à l'adresse suivante : cil@suravenir-assurances.fr, ou un courrier à Suravenir Assurances, Service traitant les demandes Informatique et Libertés, 44 931 Nantes Cedex 9.

Pour obtenir des informations complémentaires sur l'ensemble de vos droits et plus largement sur la gestion de vos informations personnelles, vous pouvez vous reporter aux conditions générales qui vous ont été remises à la souscription de votre contrat.

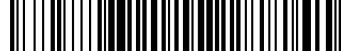
Les pièces justificatives de votre contrat :

Je reconnais avoir été informé(e) des documents nécessaires à la validation et à l'acceptation de mon contrat par la Compagnie d'assurance :

- les Conditions Particulières signées.

Je m'engage à les fournir dans un délai de 80 jours suivant la prise d'effet de mon contrat.

A défaut, passé ce délai, je m'expose à ce que mon contrat soit résilié par la Compagnie.



CGC01282248010404



Contrat e.NOV Habitat N° GC01282248

Page 4/4

Pour toute réclamation, veuillez vous référer à la procédure décrite dans les conditions générales qui vous ont été remises lors de la souscription de votre contrat d'assurance.

Je suis informé(e) que toute réticence, inexactitude ou fausse déclaration est susceptible d'entraîner les sanctions prévues aux articles L113.8 et L113.9. du Code des assurances.

Le :

Signature précédée de la
mention "J'ai et approuvé"



**Pour Kereis Solutions,
Par délégation
Yann BEGANTON**